REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE

ARMP
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 462/11/2026

A LA SOCIETE SOGECA Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché n° CAB/PROGOU/M-ND/BDR/F/02/2023, conclu avec la Province du Mai-Ndombe, pour un montant total hors taxe francs congolais trois milliards cent cinquante-cinq millions cent septante-deux mille quatre cent treize, septante-neuf centimes (CDF 3 155 172 413,79) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais vingt-deux millions quatre-vingt-six mille deux cent six, nonante centimes (CDF 22 086 206,90), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 24/11/2026

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

0000462